

Contrat de location du gîte "Le Bancourel"

Nous sommes très heureux que vous ayez choisi notre maison dont vous trouverez ci-après le contrat de location qui vous en donne description complète. Nous vous accueillerons donc avec plaisir pour vos prochaines vacances. Bien cordialement.
Christine et Gil CARPENTIER.

Adresse de la location

Le Bancourel
24370 CALVIAC en PERIGORD

Les animaux sont acceptés sous réserve

**LES ARRIVEES SE FONT À PARTIR DE 16 HEURES
ET LES DEPARTS AU PLUS TARD A 10 HEURES**
Si vous souhaitez arriver en dehors de ces horaires, merci de nous prévenir au plus vite.

Propriétaires

Christine et Gil CARPENTIER
Le Bancourel
24370 Calviac en Périgord
Tél : 05.53.29.77.89
Port : 06.89.07.58.85
Email : lebancourel@gmail.com
www.le-bancourel.com

Locataires

Nom :
Adresse :

Tél :
Port :

Composition de la famille

Adultes :
Enfants :

La location pour 4 personnes se situe à 30 mètres du propriétaire, au sein d'un joli parc arboré et fleuri de 5000 m² niché au bout d'une voie sans issue, ce qui en garantit la tranquillité.

En devant de porte se trouve un salon de jardin avec 4 chaises, un barbecue et 2 chaises longues.

Les sportifs apprécieront la très jolie piscine paysagée (11 x 5 m), filtration au sel, dotée de 1 alarme, partagée avec un autre gîte de 2 personnes et le propriétaire.

Equipement de la maison

Cuisine Séjour (24m²) équipée : lave-linge, micro-ondes, cafetière, grille-pain, réfrigérateur avec partie congélateur, cuisinière, TV, poste de radio.
Wc, salle d'eau (3m²) avec douche
1 chambre (15m²) avec lit de 140 cm
1 chambre (12m²) avec lits superposés de 90 cm
Toute la location (54m²) est sur carrelage.

Situation géographique

Provisions quotidiennes : Saint Julien de Lampon à 4 km.

Supermarchés : Sarlat ou Souillac à 15 km.

Médecin, dentiste, pharmacie, kinésithérapeute, banque, poste : Saint Julien de Lampon

Hôpital : Sarlat

Montant de la location :

Dates d'arrivée et de départ :

Versement initial : _____ euros reçus par chèque bancaire représentant ~30% du montant total à titre d'acompte.

Caution versée à l'arrivée : 250 euros

Chauffage : En dehors de la période estivale un forfait de 20 euros par semaine vous sera facturé pour le chauffage.

Fourniture du linge : linge de lit 10 € par lit, de maison, de toilette 5 € par personne.

Options :

- si ménage non réalisé à la fin du séjour, forfait de 80 € demandé*.
- Un lit bébé et une chaise haute sont à votre service.

*Nous vous remercions de noter que si le gîte n'est pas rendu dans le même état de propreté que vous l'avez trouvé, nous serons dans l'obligation de vous compter les 80 €.

Merci de votre compréhension.

Itinéraire d'accès : voir détail joint. (Si GPS, afficher Calviac en Périgord puis le Gard) arrivé au Gard, prendre le panneau le Bancourel

Cette location prendra effet si nous recevons, à notre adresse, par retour :

➤ ***un exemplaire du présent contrat daté et signé (le second exemplaire est à conserver par le locataire. Toutes les pages du présent contrat doivent être signées).***

Si nous recevons à notre adresse, 4 semaines avant la date d'arrivée dans les lieux

➤ ***le solde de la location, soit _____ euros, par chèque bancaire.***

Fait à, le

Je soussigné(e) Mr ou Mmedéclare accepter les termes du présent contrat et avoir pris connaissance de la fiche descriptive ci-jointe et des conditions générales figurant en annexe.

Merci de parapher également les conditions générales.

Signature du propriétaire

Signature du locataire

(Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)

CONDITIONS GENERALES

Durée du séjour : Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée, ne pourra en aucun cas se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Conclusion du contrat : La réservation devient définitive dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire le solde du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé aux dates indiquées au recto. Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement, à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.

Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate des locaux aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

Annulation : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou télégramme au propriétaire.

a/ Annulation avant l'arrivée dans les lieux :

Les sommes versées restent acquises au propriétaire si l'annulation intervient moins de **15** jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux

Si le locataire ne se manifeste pas dans les heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte Les sommes versées restent également acquises au propriétaire.

b/ Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Annulation par le propriétaire : Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées, ainsi qu'une indemnité au moins égale à celle que le locataire aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Arrivée : Le locataire doit se présenter, aux jour et heures mentionnées sur le présent contrat.

Règlement du solde : Le solde de la location doit être versé 4 semaines avant l'entrée dans les lieux, sauf accord express du propriétaire.

Etat des lieux : Un inventaire est établi et signé par le locataire et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire

constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux.

L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté à l'arrivée du locataire dans les lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ. **Un forfait de 80 euros** vous sera demandé pour les frais de ménage si vous ne le faites pas vous-même.

Dépôt de garantie ou caution : A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie dont le montant est indiqué dans le présent contrat est demandé par le propriétaire. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût des remises en état des lieux si des dégradations étaient constatées. En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur le présent contrat), empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas 15 jours. Dans le cas où des déprédations seraient constatées, le dépôt de garantie sera amputé du montant des réparations. Si le montant de ces déprédations excédait le montant de la caution, une facturation serait alors établie à l'ordre du locataire.

Utilisation des lieux : Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Capacité des lieux : Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de 4 personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du locataire.

Assurances : Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

Piscine : La piscine est privée, partagée avec le propriétaire, dotée de 1 alarme et non surveillée. Son utilisation est sous la responsabilité pleine et entière du signataire des présentes conditions générales. En aucun cas, le propriétaire ne saurait être tenu responsable d'éventuels accidents survenus au signataire, à ses enfants, à sa famille ou à toute personne venue le rejoindre sur la location objet du présent contrat. La piscine est prévue pour y nager. L'utilisation de canots, kayaks, rames, bateaux, etc... y est formellement interdite. Les animaux ne sont pas autorisés dans la piscine.